

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Le troisième principe met en cause de nombreux bureaucrates dans l'administration. Le dernier principe dont je veux parler est probablement le pire d'entre tous, c'est la trahison. En dernière analyse, quand on croit être arrivé à un compromis, tout est remis en cause et c'est le caucus des députés du Québec qui prend vraiment la décision. C'est ce que nous constatons en l'occurrence.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je tiens à dire dès le départ, en tant que député des Prairies qui a grandi dans une petite exploitation céréalière du centre de la Saskatchewan, que le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie sera l'une des épreuves les plus dures à frapper le petit producteur céréalier de ma province depuis les années 30 et la grande dépression. En outre, d'après les lettres que je reçois de mes électeurs de Yorkton-Melville, depuis le Syndicat national des cultivateurs, qui est un organisme des plus progressistes, jusqu'à la Chambre de commerce, qui est une association très conservatrice, je sais que tous sont unanimement contre le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. C'est en leur nom que je tiens à dire quelques mots et à prier mes collègues députés d'écouter ce que j'ai à dire sur les graves conséquences qu'aurait pour les Prairies et, en fait, pour tout le Canada, l'adoption de ce projet de loi.

M. Thacker: Ils n'écouteront pas. Ils ne parleront même pas.

M. Nystrom: Ils n'écouteront même pas, comme le dit un des députés de l'Alberta. Je crois que c'est là le point important de tout ce débat. Le parti libéral compte deux députés dans l'Ouest, dans la ville de Winnipeg. Environ 74 députés de l'opposition viennent de l'Ouest et, pourtant, le gouvernement n'écoute pas ces représentants du peuple. Il impose aux Canadiens de l'Ouest quelque chose qui vient certes à l'encontre de la démocratie la plus élémentaire, qui est contraire à notre régime parlementaire même.

Je défie le ministre, en face, de faire une seule chose, tout au plus, soit d'organiser un référendum national parmi les teneurs de livres permanents pour voir s'ils souhaitent garder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ou en être débarrassés comme le laisse entendre le ministre des Transports (M. Pepin) par le biais de cette mesure législative. Ma foi, ce serait certes là un processus démocratique. S'ils étaient d'accord avec le ministre, tout serait parfait et nous accepterions les changements que celui-ci a proposés. Toutefois, je suis persuadé qu'ils ne seraient pas d'accord, tout simplement parce que le projet de loi contribuera à accroître les frais de transport du grain pour l'agriculteur de 500 p. 100 d'ici à 1991. Si ces frais augmentent de quelque 500 p. 100 d'ici à 1991, de nombreux petits agriculteurs et de nombreux agriculteurs dont l'exploitation est peu rentable seront forcés de vendre leur terre. Ils n'arriveront pas à produire des céréales et à nourrir les consommateurs du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Il y a lieu en outre de signaler à l'intention de certains députés qui représentent des circonscriptions autres que celles des Prairies et qui pourraient encore l'ignorer que le prix des grains a baissé sur les marchés mondiaux. Le ministre a choisi ce moment-là pour présenter un projet de loi qui va accroître encore les frais des agriculteurs des Prairies. En l'occurrence, nous comprenons pourquoi le parti libéral n'existe plus, à toutes fins pratiques, dans l'ouest du Canada. Il n'a tout simplement pas la moindre idée des questions importantes qui touchent les Canadiens de l'Ouest.

Il faut également se rendre compte que cette question revêt de l'importance non seulement pour les agriculteurs des Prairies, mais aussi pour tous les Canadiens. Mon voisin de banquette vient de Brantford. Sans doute pourrait-il dire à la Chambre que chaque fois que les agriculteurs de l'ouest du Canada voient baisser leurs revenus, ils cessent d'acheter des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et les autres machines que fabrique une ville comme Brantford. Le résultat, c'est que de 25 à 30 p. 100 des habitants se retrouvent en chômage. Voilà pourquoi ce projet de loi est si important. Voilà pourquoi il faut absolument que nous arrivions à convaincre le ministre et le gouvernement de revenir sur leur décision et de maintenir le tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau qui contribue tant à rendre le Canada et la confédération si attrayants pour nous, Canadiens des Prairies.

M. Pepin: Bonté divine! Mil huit cent quatre-vingt-dix sept, la confédération!

M. Nystrom: Les États-Unis, l'Argentine, l'Australie et les pays d'Europe, qui sont pour nous autant de concurrents, subventionnent massivement leurs céréaliculteurs. Si le gouvernement abolit le tarif applicable du Nid-de-Corbeau et augmente de quelque 500 p. 100 les frais d'acheminement de nos grains au cours des huit ou neuf prochaines années, nos agriculteurs seront énormément désavantagés par rapport aux agriculteurs étrangers. Les Canadiens perdront ainsi un bon nombre de marchés et une grande quantité de devises étrangère dont tout le pays, et non seulement les provinces et les agriculteurs des Prairies, auraient profité.

• (1640)

Les Américains ont mis en œuvre des programmes de subvention importants pour le blé. Ils ont récemment établi un programme spécial de crédits de 1.5 milliards de dollars qui seront affectés au cours des trois prochaines années afin de subventionner les taux d'intérêt du grain expédié dans le tiers monde. Les Européens accordent également des subventions aux producteurs céréaliers, peut-être plus considérables encore, de même que les Argentins et les Australiens.

Un autre facteur entre en ligne de compte: les agriculteurs canadiens se trouvent en moyenne entre 600 et 800 milles plus loin d'un port que tous leurs autres concurrents du monde, même des États-Unis. Dans ce dernier pays, en raison des voies navigables du Mississippi et du Missouri, les agriculteurs ont facilement accès à un port pour acheminer leurs céréales. Étant donné que nous n'avons pas d'avantage de la sorte au Canada, les frais que doivent assumer les producteurs sont supérieurs. C'est pourquoi il faut maintenir le tarif du Nid-de-Corbeau.

C'est pourquoi il faut que le gouvernement d'en face revienne au projet de loi dont nous sommes saisis. Il y a de nombreuses autres questions relatives au tarif du Nid-de-Corbeau qu'il faut signaler, dont celle des taux variables. En vertu de ce projet de loi, les taux pourront varier de façon que les compagnies de chemin de fer puissent éventuellement exiger le taux qu'elles désirent pour l'expédition du grain sur les différentes lignes des Prairies.

M. Pepin: Avez-vous lu le projet de loi?